



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

## DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision N° CC-DEC-2024-001

Portant signature du devis de la société REPROMAT pour l'impression papier du dossier relatif au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Le Président de **TERRE D'AUGE**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire n° CC-DEL-2020-034 du 16 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au Président,

Vu le code de la commande publique,

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 22 juin 2023 relatives à la prescription des modifications des PLUi,

Vu le devis de la société REPROMAT de 5 586,30,00€ HT relatif à l'impression de dossier relatif au Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Considérant la nécessité de réaliser des impressions papiers du dossier de modification du PLUi dans le cadre de l'enquête publique menée à cet effet afin de les mettre à disposition du public,

### DECIDE

De signer le devis de la société REPROMAT pour l'impression papier du dossier relatif au PLUi pour un montant de 5 586,30€ HT

Fait à Pont l'Evêque, le 08 janvier 2024

Certifiée exécutoire après transmission au  
contrôle de légalité et publication dématérialisée  
mise en ligne le 12 / 01 / 2024

Le Président,  
M. Hubert COURSEAUX

Hubert COURSEAUX  
Le 11/01/2024 à 12h28

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *telerecours citoyens* » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque- dans les mêmes conditions de délai.